

## Concours international des vins - les prestations et les prix

N° 2018/1 valable à partir du 1.1.2018

la page 1 de 2

### Dégustations à l'aveugle

www.bonvinitas.com est une plateforme d'internet internationale et, organise auprès du magazine des évaluations à l'aveugle de vins et de vins mousseux internationaux avec des groupes d'experts qui attribuent des points selon le système de 100 points bien connu dans quatre secteurs :

① sec jusqu'à et y compris de 12% vol. (les points verts) ; ② sec et plus de 12 % vol. (type international, les points rouges) ; ③ avec plus de 9 g/l sucre résiduel (les points oranges) ; et ④ doux naturel (les points violets)

Les dégustations sont organisées en principe tous les deux mois. Les propriétaires, partenaires et employés de bonvinitas ne participent pas aux dégustations et n'ont aucune influence sur les résultats.

de 82 à 89 points : plus que moyen à très bon

de 90 à 95 points : excellent

de 96 à 100 points : exceptionnel

### Publications - Utilisation à des fins publicitaires et commerciales

À partir de 82 points, les résultats seront publiés en allemand et en anglais à notre Guide des Vins de www.bonvinitas.com, et vous recevrez un certificat officiel. De plus vous pourrez également utiliser les résultats à partir de 82 points à votre site web et vos documents commerciaux, tout comme le logo de bonvinitas.



Pour l'inscription, veuillez remplir le formulaire d'inscription qui se trouve sur [www.bonvinitas.com](http://www.bonvinitas.com), l'imprimer, le signer et l'envoyer à bonvinitas avec deux bouteilles de dégustation pour chaque vin, gratuites et en port payé. Les conditions se trouvent sur [www.bonvinitas.com](http://www.bonvinitas.com) ou bien au verso.

### Inscription et Prix

#### Prix de base

**Taxe de base 50,- €** par charge (les inscriptions pour une date précise sont considérées comme une charge)

**35,- € en plus par vin**, pour quatre vins inscrits et plus dans une charge **29,- € en plus par vin**

#### Prestations supplémentaires conseillés

**Description détaillée des vins par bonvinitas: 18,- € par vin**, traductions **en Anglais 10,- €** en plus.

**Ajout de photos** des bouteilles fournis : à 19,- € par vin, en cas de photos faits par nos soins : à 45,- € par vin.

#### [Pour s'inscrire](#)

Pour les participants allemands + TVA. Pour les participants des autres pays ressortissants de l'UE, sans TVA s'ils mentionnent leur numéro de TVA. Pour les participants de pays tiers, sans TVA.

En outre, notez les termes et conditions en page 2.

## Conditions de vente et de participation

1. bonvinitas déguste et évalue les vins inscrits lors de dégustations réalisées à l'aveugle avec des groupes d'experts. Les propriétaires, partenaires et employés de bonvinitas ne participent pas aux dégustations et n'ont aucune influence sur les résultats.
2. Les résultats à partir de 82 points sont publiés sur [www.bonvinitas.com](http://www.bonvinitas.com) avec des informations détaillées sur le vin, une courte présentation du producteur et l'indication d'une source d'approvisionnement. Le candidat peut utiliser les résultats à partir de 82 points pour son marketing et ses documents commerciaux, tout comme le logo de bonvinitas, mais uniquement en rapport avec le vin en question. D'autres utilisations du logo de bonvinitas ne sont pas autorisées. Seuls les certificats bonvinitas peuvent être exposés sans restriction par le candidat dans ses locaux commerciaux. Les résultats de l'évaluation et le logo de bonvinitas sont protégés par le droit d'auteur ; le logo est également protégé par le droit des marques.
3. Pour l'inscription, il faut le formulaire d'inscription, qui se trouve sur [www.bonvinitas.com](http://www.bonvinitas.com). Veuillez remplir cette feuille, l'imprimer, la signer et l'envoyer à bonvinitas avec deux bouteilles de dégustation pour chaque vin, gratuites et en port payé. Seules les inscriptions effectuées dans les 15 jours sont considérées comme charge fermée pour plusieurs vins avec une taxe de base.
4. En signant l'inscription, le candidat déclare avoir pris connaissance et reconnu les présentes conditions, avoir le droit, respectivement l'autorisation de participer, reconnaître la liste actuelle des prix et que les publications mentionnées par bonvinitas sont permises. Il doit être confirmé que les présentes conditions ont été lues au dos du formulaire d'inscription original ou au dos de la liste de prix ou sur [www.bonvinitas.com](http://www.bonvinitas.com) dans le cas d'une inscription électronique.
5. Après l'inscription, le candidat reçoit une facture. Tout dédouanement ou les frais d'expédition seront à la charge du candidat.
6. Les résultats représentent à chaque fois l'opinion du comité de dégustation. Les tentatives d'influencer les comités ou bonvinitas ne sont pas autorisées et peuvent conduire à l'exclusion du candidat de la dégustation. Dans ce cas, le candidat n'a pas droit au remboursement des frais. bonvinitas se réserve le droit de choisir des dégustateurs.
7. Les résultats inférieurs à 82 points ne sont pas publiés et ne permettent pas l'obtention d'un certificat. Ceci ne donne pas droit à un remboursement des frais de participation. Le candidat ne peut pas associer ces vins à la marque bonvinitas.
8. Le candidat garantit la véracité de la courte présentation fournie et assure également qu'il bénéficie des droits sur les images, les étiquettes et les graphiques qu'il a remis à bonvinitas à des fins de publication.
9. De plus, le candidat garantit que la véracité de la source d'approvisionnement citée et que les échantillons envoyés correspondent aux vins disponibles chez ledit fournisseur.
10. Les bouteilles de dégustations deviennent ainsi la propriété de bonvinitas. Le candidat n'a pas droit à la restitution des échantillons envoyés.
11. Concernant la procédure d'examen et son résultat, le candidat renonce à toute plainte ou demande de dédommagement contre bonvinitas ou ses propriétaires, partenaires, employés et/ou dégustateurs. Sauf en cas de délit intentionnel ou de négligence grave.
12. Le candidat libère bonvinitas de toute responsabilité à l'égard des réclamations de tiers pouvant découler de sa participation à la dégustation et/ou des publications citées, ou en assume lui-même la responsabilité le cas échéant.
13. Le tribunal compétent est celui d'Achern.